

# DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE DROITS D'AUTEUR ET DE RÉMUNÉRATIONS

Raison sociale ou nom :

Forme juridique (SA, SARL, ASS, EP, SNC, EURL) :

Adresse :

Code postal :      Ville :

E-mail :  Téléphone :

N° Siret :               N° d'ordre MDA :

Pour les associations, numéro RNA : W

## Période

1<sup>er</sup> trimestre 20   2<sup>e</sup> trimestre 20   3<sup>e</sup> trimestre 20   4<sup>e</sup> trimestre 20

## Cotisations et contributions précomptées par le diffuseur

**Montant brut HT**           ,   €

des droits d'auteur et des rémunérations versés

Cotisations /contributions sociales et formation           ,   €

professionnelle (9,36 % du montant brut HT)\*

**TOTAL DES PRÉCOMPTES ①**           ,   €

\* Lorsque la rémunération d'un auteur est supérieure à 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 156 912 € en 2017) le taux des cotisations et contributions à précompter est de 9,50 %.

## Contributions dues par le diffuseur

**Montant brut HT**           ,   €

des droits d'auteur et des rémunérations versés

Cotisations /contributions sociales (1 % du montant brut HT)           ,   €

Contribution à la formation professionnelle (0,10 % du montant brut HT)           ,   €

**TOTAL DES CONTRIBUTIONS ②**           ,   €

## TOTAL À VERSER

**MONTANT TOTAL À VERSER** (arrondi à l'euro le plus proche) ①+②           €

À cocher si vous réglez par virement

Date d'émission :       Numéro de mandat :

Fait à ..... le .....

Nom du signataire : .....

Qualité du signataire : .....

Signature :